



## Traité 'Houlin

### Michna 4 - Chapitre 2

שפט את הוושט ופסק את הגרגרת,  
או שפט את הגרגרת ופסק את הוושט,  
או שפט אפסד מכאן והמתין לה עד שפטה,  
או שהחליד את הפסcin מחת השני ופסקו,  
רבי ישכבר אומר: גבלה;  
רבי עקיבא אומר: טרפה.  
כל אמר רבי ישכבר משום רבי יהושע:  
כל שנפסקלה בשחיטתה,  
גבלה;  
כל שנחיטתה כראוי, בדבר אחר גרם לה לפסל,  
טרפה.  
והזדה לו רבי עקיבא:

Si l'on coupe l'œsophage [de manière habituelle avec un mouvement de va-et-vient] et qu'on sectionne la trachée [de manière non-habituelle] (=iqour), ou si l'on coupe la trachée et qu'on sectionne ensuite l'œsophage, ou si l'on coupe l'un [des simanim] et qu'on attend que [l'animal] meure, ou [si l'on coupe un siman et] qu'on dissimule le couteau sous le deuxième [siman] et qu'on le sectionne par en dessous ('halada), Rabbi Yeshevav dit : L'animal est névéla (une charogne) et il transmet une impureté rituelle par le contact et en le soulevant. Rabbi Akiva dit : L'animal est tereifa, (et bien que sa consommation soit interdite, il ne transmet pas d'impureté rituelle).  
Rabbi Yeshevav a énoncé un principe au nom de Rabbi Yehoshoua : Tout [animal] rendu impropre pendant son abattage [car l'abattage n'a pas été effectué correctement] est une névéla (et transmettra une impureté rituelle); tout animal dont l'abattage a été effectué correctement et qu'une autre cause a rendu impropre est tereifa. Et Rabbi Akiva a concédé à son avis.



### Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)